

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 32

N° ordre
23-48

N° ordre dans la séance :

DE-06032023-07

Date de la convocation :

27/02/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 06 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Claude FELCI (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Dominique SCALMANA (procuration à Robert VILLARD), Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Déborah GLEYZE (procuration à Frédéric DI PAOLO), Katerina CHAPMAN (procuration à Anne-Laure PETITE), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY.

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CULOZ ET BEON

Monsieur le Maire propose, compte-tenu du compte administratif 2022, d'affecter le résultat des budgets annexes « eau et assainissement » des communes de Culoz et de Béon comme suit :

	Commune historique de Béon	Commune historique de Culoz	Consolidé Communes de Culoz et de Béon
Résultat de fonctionnement Budget annexe EAU ASS	30 943,87 €	292 386,54 €	323 330,41 €
Résultat d'investissement Budget annexe EAU ASS	236 621,54 €	260 290,45 €	496 911,99 €
Résultat de clôture budget annexe EAU ASS	267 565,41 €	552 676,99 €	820 242,40 €
Solde des restes à réaliser	- €		- €

Proposition d'affectation

1068	- €	- €	- €
002	30 943,87 €	292 386,54 €	323 330,41 €
001	236 621,54 €	260 290,45 €	496 911,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que les budgets eau et assainissement sont clôturés au 31/12 suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la communauté de communes Bugey Sud,

Considérant que les résultats seront intégrés aux comptes R002 et R001 dans le budget général de la commune mais que ceux-ci étant reversés en totalité à la CCBS, ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 des budgets eau et assainissement des communes de Culoz et Béon suit :

- **Résultat d'exécution de la section d'investissement R 001 : + 496 911,99 €**
- **Report en fonctionnement R 002 : + 323 330,41 €**

RAPPELLE que compte tenu du transfert des compétences eau et assainissement au la communauté de commune Bugey Sud au 1^{er} janvier 2023, les budgets ont été clôturés au 31/12/2022.

PRECISE que les résultats seront intégrés aux compte R002 et R001 dans le budget général de la commune de Culoz-Béon mais que ceux-ci étant reversés en totalité à la communauté de communes Bugey Sud, ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

